



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17/10/203

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lizio, se sont réunis à 20h en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 octobre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Gwenael GUILLERME, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. Michel Eric, Mme BUSSON Sophie, M. BOURY Pascal, Mme DEROCHE Rachel, M. CADIEU Jimmy, M. COURANT Anthony, M. MAHUAS H. (à partir de 20h20).

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Virginie TISON a donné pouvoir à Monique VAILLANT.

Alexandra LEGAVRE a donné pouvoir à Rachel DEROCHE.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. A l'ouverture de la séance, sont constatées trois absences dont deux avec procurations.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monique VAILLANT** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

En début de séance, Madame le maire demande l'accord du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant la participation forfaitaire au Congrès des maires de Paris.

A l'unanimité le conseil accepte cet ajout.

1. Respect d'une minute de silence

Madame le Maire propose de profiter de ce conseil municipal pour respecter une minute de silence et de recueillement en l'honneur du professeur d'Arras assassiné.

2. Location d'un gîte

Le conseil municipal décide de louer un gîte à l'Insectarium de Lizio sur plusieurs mois pour l'accueil de ses stagiaires. Ce gîte leur sera loué mensuellement, pour un loyer de 285 euros, charges en sus, quelque-soit le mois de location, du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2024.

3. Acceptation d'un don

Madame le Maire informe que la commune a reçu un don d'une valeur de 5 000€. Le donateur souhaite rester anonyme et indique que ce don est à destination de la commission jeunesse.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le don de MD d'un montant de 5 000€.

4. Fixation du tarif pour les accompagnants au repas du CCAS du 11 Novembre

Le repas du CCAS est organisé le 11 novembre prochain. La commune prend en charge les repas des liziotais de 72 ans et plus (nés en 1951 et avant) et des membres du CCAS.

Pour les accompagnants, ascendants ou descendants, nés après 1951, une participation de 30€ sera demandée.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe cette participation à 30€.

5. Changement de dénomination des lieux-dits

Madame le Maire rapporte les difficultés multiples rencontrées par les habitants du lieu-dit Le Val Jouin, en raison des confusions avec le lieu-dit Les Etangs du Val Jouin.

Madame le Maire propose de changer les dénominations des lieux-dits et propose :

« Val Jouin (village) » à la place du Val Jouin et « La Vallée » à la place des Etangs du Val Jouin.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces nouvelles dénominations.

6. Camping municipal : ouverture hivernale

Madame le Maire propose que le camping reste ouvert en période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars, pour les personnes pouvant justifiant d'un contrat de travail et ne trouvant pas de location immobilière.

Un forfait à 90€ la semaine, ou 300€ le mois, comprenant 1 emplacement caravane, 1 branchement électrique et 1 emplacement voiture sera facturé.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ouverture hivernale et le forfait proposé.

7. Programme argent de poche 2023/2024

Mme Sophie BUSSON, Maire-Adjoint en charge du dossier, propose au conseil municipal que le dispositif argent de poche, qui consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées, soit reconduit au budget 2024.

Un budget de 500,00 € sera affecté à la rémunération de ce dispositif pour 2023/2024. Les interventions des jeunes candidats se feront par créneaux de 3 h 30 par jour (sur une demi-journée) incluant 30 minutes de pause, dans la limite de 20 demi-journées par jeune, au maximum, sur l'année, sans possibilité de cumuler deux créneaux sur une même journée,

La rémunération est fixée à 15 € pour chaque créneau, soit une durée de mission effective de 3 h, à verser à l'issue de la réalisation du travail convenu (dans les jours suivants).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de renouveler le programme Argent de poche pour le budget 2024.

8. Journée sport 2023/2024

Mme Sophie BUSSON, Maire-Adjoint, propose de renouveler les Journées Sport pendant les vacances de l'année scolaire 2023/2024 via PROFESSION SPORT 56.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de facturer aux parents concernés, cette découverte de différents sports :

- cinq euros par enfant et par après-midi pour les familles liziotaises,
- sept euros par enfant et par après-midi pour les familles non domiciliées sur la commune.

9. Participation pour le congrès des maires de France

Madame le Maire propose une participation financière pour les élus volontaires qui se rendent au Congrès des Maires de France qui a lieu chaque année à Paris courant novembre.

Madame le Maire propose un forfait de 250€ pour le déplacement en train, l'hébergement et les repas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise cette participation financière.

10. Questions diverses

Un point a été fait sur les différentes commissions

Madame Monique Vaillant est intervenue pour faire un point sur le projet « Lizio au vert », le carrousel et la signalétique.

Madame Sophie Busson fait part de la nécessité de moderniser et dynamiser le site internet de la commune. La commission se réunira pour avancer sur ce projet.

Monsieur Eric Michel a présenté des devis pour l'élagage des arbres du lotissement. Il a présenté le compte-rendu de la réunion sur l'élaboration des panneaux du sentier botanique.

Pour information :

- la cérémonie de la commémoration du 11 novembre débutera à 11h
- lors des vœux du Maire le 13/01/2024 aura lieu l'accueil des nouveaux arrivants et des bébés ainsi que la remise des médailles du travail.
- Madame le Maire s'est vue interpellée par un administré présent lors de la séance qui lui avait précédemment demandé par courrier de « répondre à des questions et à bénéficier d'un temps de parole de 15 minutes comme la loi le lui autorise. Etant donné que ses questions n'avaient pas d'utilité publique et ne concernaient pas la vie municipale, relevant parfois même du domaine privé, ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour (aucune loi n'autorisant par ailleurs un temps de parole de 15 minutes).

Madame le Maire rappelle qu'une date pour le prochain conseil sera fixée ultérieurement.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire,
Gwenaël GUILLERME.